

AVIS DE CONCOURS – 2026
FILIERE MEDICO-SOCIALE – CATEGORIE A

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE
(CDG 77)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE
LA PETITE COURONNE DE LA REGION
ILE-DE-France (CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur) (CIG GC)

Co-organisent

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION (2)	PERIODE D'INSCRIPTION (1)	DATES DES EPREUVES
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF Ouvert pour 517 postes <u>Spécialités</u> Assistant de service social : 383 postes - Educateur spécialisé : 128 postes - Conseiller en économie sociale et familiale : 6 postes	<u>Ouvert selon les spécialités :</u> <u>Assistant de service social :</u> aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L.411-1 du code de l'action sociale et des familles. - <u>Educateur spécialisé :</u> aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par les articles R325-10 à R325-34 du code général de la fonction publique (3), - <u>Conseiller en économie sociale et familiale :</u> aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par les articles R325-10 à R325-34 du code général de la fonction publique (3),	<u>Inscription en ligne :</u> du 7 avril 2026 au 13 mai 2026 inclus <u>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription sur l'espace sécurisé :</u> 21 mai 2026	<u>Epreuves orales d'admission :</u> à partir du 14 octobre 2026

(2) Les demandes d'équivalence uniquement pour les diplômes ou titres européens et non européens (traduits) sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. (Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle – www.cnfpt.fr).

(3) Dérogations : Pour ces deux spécialités, les pères et mères d'au moins 3 enfants, les sportifs, juges et arbitres de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports (joindre un justificatif officiel) bénéficient d'une dispense de diplôme.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,
Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr

puis : www.cigversailles.fr – « Travailler dans la FPT » – « les concours » – « les concours et examens professionnels de la FPT »
Rubrique : « vous souhaitez » – sous-dossier : « Vous inscrire à un concours ou un examen professionnel »
ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau - 78000 VERSAILLES
aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.